

Paris,
le lundi 18 février 2019

Émetteur :

Institut 4.10: Céline Danger – Tel : 03.74.28.01.90 - Email : cdanger@institutquatredix.fr / Ucanss: Driss Alem - Email : formation@ucanss.fr

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'organisme de Sécurité sociale
Mesdames et Messieurs les Médecins Conseils Régionaux

Objet : Dispositif de professionnalisation des « Gestionnaires de Patrimoine » des organismes de Sécurité sociale

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

J'ai le plaisir de vous informer du déploiement du dispositif de formation « **Professionnalisation des Gestionnaires de patrimoine** » des organismes de la Sécurité sociale.

I - CONTEXTE ET ENJEUX

L'efficacité de la gestion immobilière des organismes de Sécurité sociale est un élément central de la stratégie immobilière inter régimes. Par ailleurs, cette gestion immobilière s'inscrit dans une logique de développement durable, également soucieuse de la qualité d'accueil des usagers et du cadre de travail des salariés.

Afin de dynamiser les compétences des salariés en charge de la gestion immobilière, les régimes de Sécurité sociale ont souhaité développer un dispositif de formation.

En effet, les ressources affectées à la maintenance et la gestion du patrimoine immobilier, étant d'une part très variées en nombre, en niveau de formation initiale, en durée d'expérience professionnelle et d'autre part, directement impactées par les évolutions des réseaux (mutualisation, réorganisation), il est apparu que l'adéquation ressources/compétences n'était pas toujours établie. Par conséquent, le développement des compétences des collaborateurs concernés est devenu indispensable.

II - OBJECTIFS GENERAUX DU DISPOSITIF

Le choix a été fait de former les professionnels de l'immobilier sur les activités les plus courantes du métier de gestionnaire de patrimoine afin de leur permettre de s'adapter aux évolutions de leur

environnement, de mieux gérer les projets immobiliers et d'interagir avec l'ensemble des acteurs impliqués.



Différents domaines de formation ont été retenus :

- Culture professionnelle du bâtiment et de l'immobilier.
- Analyse, argumentation et négociation.
- Outils de gestion.
- Environnement juridique (marchés publics, procédures de consultation).

III - PRESENTATION DE L'OFFRE

Il s'agit d'un dispositif qui se caractérise par :

- Une architecture modulaire.
- La qualité des animateurs, experts dans le domaine de la gestion du patrimoine.
- Des modalités pédagogiques variées : exposés illustrés d'exemples concrets, accompagnés de discussions-débats et de mises en situations professionnelles.
- Des échanges interbranches qui contribuent à l'affirmation d'une culture métier commune.

Le dispositif de formation se compose de 4 modules. Les deux premiers continuent à être déployés en 2019. Le troisième et le quatrième modules seront lancés à partir du second semestre 2019.

1. Module I « Les fondamentaux de la gestion de patrimoine au Régime Général ».
2. Module II « Gestion de la maintenance et travaux de rénovation ».
3. Module III « Entreprendre les travaux, de la programmation à la réception ».
4. Module IV « Garantir la sécurité et la sûreté des personnes et des biens »

IV - PUBLICS CONCERNES

Ces modules s'adressent aux Gestionnaires du patrimoine immobilier tel qu'identifiés dans le Répertoire des Métiers de l'Ucanss :

- Gestionnaire contrats.
- Chef de projet de patrimoine et Développement durable.
- Responsable Logistique et Budget.
- Responsable du service Gestion de Biens.

La diversité des profils exerçant cet emploi a nécessité de concevoir une offre de formation souple, accessible et composée de modules indépendants les uns des autres. L'ensemble de l'offre peut également s'envisager comme un parcours de développement des compétences.

IV - COUT ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION POUR 2019

Intitulé du module	Durée en jour	Lieu	Prix du module
Module I « Les fondamentaux de la gestion de patrimoine au Régime Général »	2 jours	Paris	603 €/stagiaire
Module II « Gestion de la maintenance et travaux de rénovation »	3 jours	Paris	904 €/stagiaire

Ce coût ne comprend pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration des participants.



2019 : Modalités de prise en charge

Afin de vous assurer que cette formation bénéficie d'une prise en charge, nous vous invitons à consulter la note relative aux priorités de financement 2019 et ses annexes (listes des formations prises en charge : PLAN et ALTERNANCE).

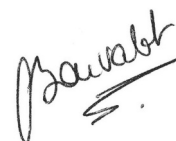
Les priorités de financement de la formation professionnelle 2019.

V - MODALITES D'INSCRIPTION

Vos demandes d'inscription sont à réaliser directement via le site de l'Institut 4.10, en passant commande : [ICI](#)

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en première page.

Convaincue de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Carole Bonvalot

Directrice du Développement
Et de l'Accompagnement des ressources Humaines